

**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
de la région Pays de la Loire**

Avis du CSRPN plénier du 04/09/2025

Le nombre de membres (présents et mandats) est de 28
Le quorum est atteint et permet de délibérer valablement.

Avis sans rapporteur	Avis sur une demande de dérogation « espèces protégées » concernant la rénovation de l'aire d'autoroute de Trémentines sur l'A87 (49) Numéro Onagre : 2025-07-33x-01195	Bénéficiaire : Enilive	Avis : Favorable
-------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------	---------------------

Liste des espèces protégées impactées :

Faune :

- Hirondelle rustique *Hirundo rustica*

- Moineau domestique *Passer domesticus*

Discussion

Le CSRPN interroge le pétitionnaire sur l'opportunité d'installer les nichoirs directement sur les bâtiments, voire intégrés au futur bardage, plutôt que dans les arbres, cette solution semblant plus efficace.

Il rappelle également que le Moineau friquet (*Passer montanus*) a été observé en 2024 sur l'aire d'autoroute, ce qui aurait pu justifier des mesures d'accompagnement spécifiques, même si l'espèce n'est peut-être plus présente actuellement.

Le CSRPN souligne aussi l'absence de volet consacré aux chauves-souris. Aucune recherche particulière n'a été menée sur ce groupe, alors qu'il n'est pas impossible que certaines espèces fissuricoles soient présentes. Il insiste sur la nécessité de prévoir la présence d'un écologue lors des travaux, afin de vérifier l'absence d'espèces protégées.

Le pétitionnaire répond qu'il existe déjà de très nombreux nids derrière le bardage. Le parti pris est donc de conserver les façades en l'état et d'ajouter des nichoirs à proximité. Concernant le Moineau friquet, il précise que des recherches ont été effectuées sans succès, mais qu'une vigilance particulière sera maintenue. Pour les chiroptères, seuls des indices ont été recherchés. Le changement de claire-voie ne justifiait pas, selon lui, d'investigations plus poussées, d'autant que les conditions de site (éclairage, exposition au vent) semblent peu favorables.

Le CSRPN précise que bien qu'aucun enjeu floristique majeur n'a été identifié, il recommande a minima de conserver les éléments existants, en particulier la mare. Il relève par ailleurs l'absence d'annexe détaillant les « bulles paysagères ».

Le pétitionnaire répond que la conception paysagère est encore en cours de finalisation avec un paysagiste.

Le CSRPN note que le dossier mentionne 73 espèces d'insectes recensées sur la commune, mais sans annexe détaillée, alors que les données issues de la base du CPIE font état de 193 espèces, dont le Pique-prune (*Osmoderma eremita*). Il estime que les deux passages de terrain (26 mars et 26 mai) sont insuffisants.

Le pétitionnaire indique que les données bibliographiques couvrent la période 2000–2025 et qu'aucune espèce à enjeu n'a été identifiée autour du site. Le projet étant limité au bâti et aux aménagements paysagers déjà fortement gérés, il ne devrait pas avoir d'impact notable.

Enfin, le CSRPN interroge le pétitionnaire sur les dispositifs d'éclairage envisagés.

Le pétitionnaire confirme que tous les éclairages respecteront la réglementation en vigueur, avec un système de diminution d'intensité en l'absence de présence humaine sur le site.

Délibération

Le CSRPN estime positif que de nombreux éléments aient été pris en compte dans la conception du projet. Il insiste toutefois sur plusieurs points de vigilance :

- éviter l'installation des nichoirs dans les arbres et privilégier une intégration au bâti,
- conserver la mare existante et les éléments de flore présents,
- réaliser un contrôle chiroptère par un écologue avant le démarrage des travaux.

Les questions étant épuisées et aucun autre commentaire n'étant formulé, le CSRPN émet un avis favorable sur ce dossier, sous réserve des remarques précédemment exprimées.

Le 15/09/2025

Le président du CSRPN des Pays de la Loire
Jean-Guy ROBIN

